

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2014

CRÉATION DE SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE À OPÉRATION UNIQUE - (N° 1630)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 4, supprimer les mots : « en tant qu'ils s'appliquent aux communes et à leurs groupements » et remplacer les mots « ainsi que » par les mots : « ou par »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.